

TWO HUNDRED AND EIGHTY-FOURTH MEETING

Held at the Palais des Nations, Geneva,
on Tuesday, 5 July 1949, at 3 p.m.

President: Mr. James THORN.

3. Continuation of the discussion on the adoption of the agenda (E/1326 and E/1372)

The PRESIDENT invited representatives to give their views on the proposal of the Chilean representative that item 9 be referred to an *ad hoc* committee after it had been fully discussed in plenary.

Mr. PLIMSOLL (Australia) stated that the proposal deserved careful consideration, particularly as during the eighth session the Chilean representative had made a very valuable contribution to the debate on the economic development of under-developed countries. However, he felt that no decision could be taken until the item had been discussed in plenary, when it would become clear whether there was any need to refer it to a special committee.

Mr. HAKIM (Lebanon) agreed with the Australian representative, and felt that the status and composition of any special committee should be determined in accordance with the way in which the discussion developed in plenary.

Mr. SUTCH (New Zealand) said that after item 9 had been thoroughly discussed in plenary, it might be found that the most satisfactory procedure would be to refer it direct to the Economic Committee. He personally would favour that solution, though he recognized that some points might have to be dealt with by a special committee.

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) welcomed the Australian suggestion, and felt that the decision regarding the committee procedure for item 33 should also be taken after plenary discussion.

Mr. STINEBOWER (United States of America) was in favour of the procedure suggested by the Chilean representative, because the Secretary-General's report on the expanded programme of technical assistance for economic development (E/1327/Add.1) called for detailed and, as far as possible, unhurried consideration by technical experts competent to assess the material possibilities of the programme, rather than consideration

DEUX CENT QUATRE-VINGT- QUATRIÈME SÉANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 5 juillet 1949, à 15 heures

Président: M. James THORN.

3. Suite de la discussion sur l'adoption de l'ordre du jour (E/1326 et E/1372)

Le PRÉSIDENT invite les délégués à donner leur avis sur la proposition du représentant du Chili, tendant à renvoyer le point 9 à un comité spécial après l'avoir débattu à fond en séance plénière.

M. PLIMSOLL (Australie) déclare que la proposition mérite d'être étudiée soigneusement, d'autant plus que, pendant la huitième session, le représentant du Chili a apporté une très précieuse contribution au débat sur le développement économique des pays insuffisamment développés. Il estime toutefois, pour sa part, qu'il n'est pas possible de prendre de décisions avant que le point dont il s'agit n'ait été examiné en séance plénière. On verra à ce moment s'il est nécessaire de le renvoyer à un comité spécial.

M. HAKIM (Liban) partage l'opinion du représentant de l'Australie et estime que c'est d'après la tournure que prendra le débat en séance plénière qu'il conviendrait de fixer, le cas échéant, le statut et la composition à donner au comité spécial.

M. SUTCH (Nouvelle-Zélande) pense que, lorsque le point 9 aura fait l'objet d'un examen approfondi en séance plénière, on constatera peut-être que la procédure la plus satisfaisante consiste à le renvoyer directement au Comité économique. Il serait personnellement favorable à cette solution, bien qu'il reconnaîsse que certains aspects de la question pourraient devoir être traités par un comité spécial.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) se félicite de la proposition du représentant de l'Australie et estime que la décision touchant la procédure à adopter pour l'examen du point 33 en comité devrait également être prise après discussion de ce point en séance plénière.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) est d'avis de suivre la procédure préconisée par le représentant du Chili, parce que le rapport du Secrétaire général relatif à l'élargissement du programme d'assistance technique en vue du développement économique (E/1327/Add.1) demande à être étudié en détail et, autant que possible, à tête reposée, par des experts techniques qualifiés pour apprécier les possibilités matérielles d'appli-

at general policy level. He had no particularly strong views as to the point at which the Council would have to decide whether or not to set up a special committee, but he was convinced that it would ultimately be necessary to do so.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) pointed out that the proposal submitted by his delegation was based on two arguments : that the economic development of under-developed countries presented an extremely complex problem which was not exclusively economic in nature ; and that it would be desirable for delegations to know at the outset of the session how best to allot their members to the various committees.

The New Zealand and United States delegations had expressed the opinion that the technical aspects of item 9 should be discussed in a committee. His delegation would be prepared to accept that viewpoint if it were shared by other delegations.

Should, however, delegations prefer to defer a decision on that point, as had been suggested by the Australian representative, his own delegation was prepared to leave it to the Council to decide, after preliminary discussion in plenary, whether an *ad hoc* committee on the lines suggested should be set up.

The Council unanimously agreed that the decision on the Chilean proposal that item 9 be referred to an ad hoc committee be deferred until the item had been discussed in plenary.

At the suggestion of the United Kingdom representative, the Council agreed to follow identical procedure in the case of item 33.

The PRESIDENT referred the Council to the list of items in the report of the Agenda Committee (E/1372, paragraph 10) to be dealt with directly in committee without preliminary discussion in plenary, and recalled that a proposal had been made by the Chilean representative that items 15, 16 and 17 be transferred to the list, enumerated in paragraph 8, of those to be considered in plenary without prior reference to a committee.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) asked what reasons the United States representative had for advocating that all items relating to the reports of the specialized agencies should be considered by the co-ordination committee.

Mr. STINEBOWER (United States of America) observed that there were wide divergencies of view as to the way in which the reports of the specialized agencies should be handled. His Government felt that the co-ordination committee had in the past largely concerned itself with the machinery of co-ordination, perhaps somewhat to the detriment of the co-ordination of programmes. It was with that consideration in mind that it had submitted a proposal (E/C.3/19) that those reports should be discussed in the co-ordination committee, which should in consequence be a committee of the whole. However, as that proposal had been rejected by the Agenda Committee, his delegation would not press for its adoption in the Council.

cation du programme ; cela vaudrait mieux qu'un examen du point de vue des principes généraux. L'orateur n'a pas d'opinion catégorique quant au moment où le Conseil devra se décider pour ou contre la création d'un comité spécial, mais il est convaincu qu'en fin de compte cette création s'imposera.

M. SANTA CRUZ (Chili) rappelle que la proposition faite par sa délégation s'appuie sur deux arguments : d'une part, le développement économique des pays insuffisamment développés constitue un problème très complexe qui n'est pas uniquement d'ordre économique et, d'autre part, il serait utile que les délégations sachent à l'avance comment répartir leurs membres entre les différents comités.

Les délégations de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis d'Amérique se sont déclarés favorables à la création d'un comité spécial qui serait chargé d'étudier l'aspect technique de cette question. La délégation du Chili serait disposée à accepter ce point de vue s'il est partagé par d'autres délégations.

Toutefois, si certaines délégations préfèrent ajourner la décision à prendre à ce sujet, comme l'a proposé le représentant de l'Australie, la délégation du Chili est disposée à s'en remettre au Conseil du soin de décider, après discussion en séance plénière, s'il y a lieu de constituer dans ce but un comité spécial.

Le Conseil convient à l'unanimité de ne pas prendre de décision à l'égard de la proposition du représentant du Chili, tendant à renvoyer le point 9 à un comité spécial, avant que ce point n'ait été examiné en séance plénière.

Sur la proposition du représentant du Royaume-Uni, le Conseil décide de suivre la même procédure à l'égard du point 33.

Le PRÉSIDENT soumet au Conseil la liste des points qui, d'après le rapport du Comité de l'ordre du jour (E/1372, paragraphe 10), devraient être traités directement par les comités, sans discussion préalable en séance plénière, et rappelle que le représentant du Chili a proposé de porter les points 15, 16 et 17 sur la liste qui figure au paragraphe 8 et qui énumère les points à examiner en séance plénière, sans renvoi préalable à un comité.

M. SANTA CRUZ (Chili) demande au représentant des Etats-Unis d'Amérique pourquoi il considère comme opportun de renvoyer au comité de coordination toutes les questions concernant les institutions spécialisées.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que, sur la façon de procéder à l'examen des rapports des institutions spécialisées, les opinions sont extrêmement diverses. Son Gouvernement estime que le comité de coordination s'est surtout préoccupé jusqu'ici du mécanisme de coordination, parfois au détriment de la coordination des programmes. C'est pourquoi il a proposé (E/C.3/19) que ces rapports soient examinés par le comité de coordination, qui deviendrait par suite comité plénier. Toutefois, comme le Comité de l'ordre du jour a repoussé cette proposition, la délégation des Etats-Unis n'insistera pas pour que le Conseil l'adopte.

The Council adopted the proposals of the Agenda Committee (E/1372, paragraph 10) concerning the items to be referred to the committees indicated, without preliminary debate in the Council, with the exception of items 15, 16 and 17.

The PRESIDENT drew the attention of the Council to the recommendations in paragraph 11 of the report of the Agenda Committee, relating to the order of business, whereby specific dates were suggested for the discussion of Items 9, 34 and 35.

Mr. BORIS (France) was surprised by the Agenda Committee's recommendation that item 29 should be considered at the commencement of the session and item 28 at its close. In the provisional agenda the two items followed each other in a sequence which struck him as logical, since the two questions were inter-connected without being inseparably linked. His delegation therefore considered it preferable that they should be taken consecutively.

The PRESIDENT drew the attention of the French representative to page 2 of the note by the Secretary-General on the order of items, (E/C.3/20), where the reasons why item 29 should be considered early in the session were given. The position was that the resolutions adopted by the United Nations Conference on Freedom of Information, which had been referred to the Council, affected certain aspects of international telecommunications.¹ Exception had been taken to them by the Secretary-General of the International Telecommunication Union, and they were now to be studied by the International Administrative Telegraph and Telephone Conference meeting in Paris at that moment. As that body would not be meeting again until 1952, it was desirable that the Council should deal with the resolutions in time for any decision it might take, and which was likely to affect the International Telecommunication Union, to be communicated to that agency for action before the end of the conference in question. On the other hand, the report of the third session of the Sub-Commission on Freedom of Information and of the Press (item 28) had only just been made available to delegations, and there was a strong case for its consideration's being deferred to a later stage of the session.

Mr. HAKIM (Lebanon) supported the French proposal, particularly as the Sub-Commission on Freedom of Information and of the Press had adopted a resolution (E/1369, page 14) recommending that, when considering item 9, the Council should pay special attention to the encouragement of national news agencies in under-developed countries. There appeared to him to be no compelling reasons why item 28 should be deferred to a later date, as it related equally to item 9 and to item 29, which would both be dealt with earlier.

The PRESIDENT pointed out that there would be no objection to the Council's considering, in connexion with item 9, the resolution, referred to by the representative of the Lebanon, in the

Le Conseil adopte, sauf en ce qui concerne les points 15, 16 et 17, les propositions du Comité de l'ordre du jour (E/1372, paragraphe 10) touchant les points à renvoyer au comité compétent sans discussion préalable.

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur les recommandations figurant au paragraphe 11 du rapport du Comité de l'ordre du jour. Ce paragraphe concerne l'ordre des travaux et propose des dates précises pour l'examen des points 9, 34 et 35.

M. BORIS (France) s'étonne que le Comité de l'ordre du jour propose d'examiner le point 29 au début de la session et le point 28 à la fin. Dans l'ordre du jour provisoire, ces deux points se suivaient dans un ordre qui paraissait logique, car sans être absolument liées l'une à l'autre, ces deux questions sont connexes, et la délégation française estime qu'il serait préférable de les étudier l'une après l'autre.

Le PRÉSIDENT attire l'attention du représentant de la France sur la page 2 de la note du Secrétaire général relative à l'ordre des travaux (E/C.3/20). Le Secrétaire général y expose les raisons pour lesquelles le point 29 devrait être examiné au début de la session. Les résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur la liberté de l'information, qui ont été renvoyées devant le Conseil, affectent certains aspects des télécommunications internationales¹. Le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications a soulevé certaines objections à leur endroit et elles doivent prochainement être examinées par la Conférence télégraphique et téléphonique internationale, qui se tient à Paris. Comme cet organisme ne doit plus se réunir avant 1952, il est désirable que le Conseil étudie les résolutions en temps voulu pour que toute décision qu'il prendrait et qui serait de nature à intéresser l'Union internationale des télécommunications soit communiquée à cette institution afin qu'elle puisse prendre les mesures requises avant la fin de sa conférence. D'autre part, le rapport de la troisième session de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse (point 28) vient seulement d'être communiqué aux délégations, et il y a de bonnes raisons pour en remettre l'examen à plus tard, au cours de la session.

M. HAKIM (Liban) appuie la proposition de la France, d'autant plus que la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse a adopté une résolution (E/1369, page 14) recommandant au Conseil, lorsqu'il examinera le point 9, d'accorder une attention particulière aux mesures permettant de favoriser les entreprises nationales d'information dans les pays insuffisamment développés. Il ne lui semble pas qu'il y ait d'impérieuses raisons de remettre à plus tard l'étude du point 28, étant donné que ce point se rattache au même titre au point 9 et au point 29 qui, tous deux, seront traités plus tôt.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que rien ne s'oppose à ce que le Conseil examine, à propos du point 9, la résolution que contient le rapport de la Sous-Commission de la liberté de l'information

¹ See document E/Conf. 6/79, resolutions Nos. 14, 23 and 31.

¹ Voir le document E/Conf.6/79, résolutions N°s 14, 23 et 31.

report of the Sub-Commission on Freedom of Information and of the Press, leaving the consideration of the report as a whole to a later date. That would give representatives time to study it fully.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) recalled that at the preceding meeting the Council, following a proposal by his delegation, had decided to consider items 15, 16 and 17 in plenary, immediately after item 9. He also supported the Brazilian proposal that items 4 and 45 also be considered after item 9.

Replying to a request by the PRESIDENT for clarification, he pointed out that the proposals of the two delegations differed: the Chilean delegation was asking that the reports of the regional economic commissions be studied immediately after item 9, whereas the Brazilian delegation had merely urged that the examination of item 9 should precede that of items 4 and 45.

Mr. STINEBOWER (United States of America) stated that the suggestion of the Agenda Committee that consideration of item 9 should start on 11 July placed his delegation in some difficulty. Item 9 dealt with economic development, a subject in which his Government was closely interested. A Presidential message on that subject was now before Congress, and the United States representative in the Council, Mr. Thorp, was obliged to attend the hearings before Congress. His delegation was thus faced with the difficulty that more or less the same personnel were under the necessity for dealing with the same subject in two different places at once. It would suit its desire and purposes and, he hoped, the purposes of the Council, if Mr. Thorp were able to handle the discussion of that subject in the Council as well as in Congress. He hoped that by 21 July the hearings in Congress would be sufficiently advanced to enable Mr. Thorp to attend the Council. To fill in the time until that date, other items could be considered, including the reports of the specialized agencies, particularly that of the International Labour Organization. He therefore formally moved that the recommendation of the Agenda Committee with regard to consideration of item 9 be amended to read "to commence as soon as possible after 21 July".

The PRESIDENT pointed out that if the United States proposal were adopted and if the Council decided that, as proposed by the representatives of Brazil and Chile, items 4 and 45, and 15, 16 and 17, should be dealt with after item 9 had been disposed of, it would be difficult to find any economic matters which could be considered before 21 July.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) considered the proposal just made by the United States representative quite acceptable. The item was an important one, and as it had been included in the agenda of the Economic and Social Council at the instance of the United States Government, it would be desirable for it to be considered in the presence of the competent member of that country's delegation.

In any case, the session of the Economic and Social Council was scheduled to last six weeks,

et de la presse, dont vient de parler le représentant du Liban, et réserve pour la suite l'examen de l'ensemble du rapport. Cela laisserait aux représentants le temps de l'étudier à fond.

M. SANTA CRUZ (Chili) rappelle que, à la suite d'une proposition de sa délégation, le Conseil économique et social a décidé, lors de la séance précédente, d'étudier en séance plénière les points 15, 16 et 17 immédiatement après le point 9. Il désire, d'autre part, appuyer la proposition de la délégation brésilienne tendant à examiner également les points 4 et 45 après le point 9.

Répondant au PRÉSIDENT, qui lui a demandé des éclaircissements, M. SANTA CRUZ fait remarquer qu'il y a une différence entre les deux propositions: la délégation du Chili demande que les rapports des commissions économiques régionales soient étudiés immédiatement après le point 9, alors que la délégation du Brésil demande simplement que l'examen du point 9 précède celui des points 4 et 45.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) déclare que la proposition qu'a faite le Comité de l'ordre du jour de commencer dès le 11 juillet les débats sur le point 9 met sa délégation dans une situation embarrassante. Le point 9 traite en effet du développement économique, auquel son Gouvernement porte un vif intérêt. Le Congrès des Etats-Unis est saisi d'un message présidentiel sur cette question, et M. Thorp, qui représente les Etats-Unis au Conseil, est obligé d'assister aux débats du Congrès. Les mêmes personnes, ou à peu près, se trouvent donc dans la nécessité gênante de traiter de la même question simultanément en deux points différents du globe. Il y aurait intérêt pour la délégation des Etats-Unis, de même (espère M. Stinebower) que pour le Conseil, à ce que M. Thorp pût participer, tant au Conseil qu'au Congrès, aux débats sur cette question. L'orateur espère que le 21 juillet, les débats du Congrès seront suffisamment avancés pour permettre à M. Thorp d'assister aux séances du Conseil. D'ici là, d'autres points pourraient être étudiés, notamment les rapports des institutions spécialisées, et en particulier celui de l'Organisation internationale du Travail. Il propose donc que la recommandation du Comité de l'ordre du jour relative à l'étude du point 9 soit modifiée comme suit: «dès que possible à partir du 21 juillet».

Le PRÉSIDENT fait remarquer que si la proposition des Etats-Unis est adoptée et, si le Conseil décide en outre, comme le proposent les représentants du Brésil et du Chili, d'étudier les points 4, 45, 15, 16 et 17 après le point 9, il sera difficile de trouver des questions économiques dont l'examen puisse avoir lieu avant le 21 juillet.

M. SANTA CRUZ (Chili) estime que la proposition que vient de faire le représentant des Etats-Unis d'Amérique est tout à fait acceptable. Il s'agit, en effet, d'une question importante qui a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil économique et social sur l'initiative du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et il serait souhaitable qu'elle fût étudiée en présence du membre compétent de la délégation américaine.

Le représentant du Chili rappelle, d'autre part, que la session du Conseil économique et social doit

and a number of other items could be studied before item 9 without causing inconvenience.

Mr. PLIMSOLL (Australia) supported the United States proposal that consideration of item 9 be deferred until 21 July. In view of the importance of the subject, it would be both unrealistic and unwise to open discussion on it before the arrival of the representative of the United States of America. The practical difficulties preventing the consideration of other economic items before that date appeared to him to have been exaggerated. For instance, certain parts of the report of the fourth session of the Economic and Employment Commission could be dealt with earlier, whereas those parts connected with economic development could be deferred.

Mr. PENTEADO (Brazil) considered that the Chilean representative had made a strong case. Items 8, 12, 13, 14, 46 and 49 would provide an ample programme of economic subjects for consideration before 21 July.

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) felt that the Australian suggestion that certain sections, not directly related to item 9, of the reports of the functional commissions could be dealt with in the next two weeks was valuable, and might be extended to the reports of the regional economic commissions. Matters arising out of all those reports and relating to technical assistance could then be discussed in connexion with item 9. That procedure, he felt sure, would enable the Council to expedite its business and at the same time would protect the legitimate interests of the governments most closely concerned in the work of the regional economic commissions.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that the order in which items were taken up was of no great importance to his delegation, but was doubtful whether the Australian proposal to defer those parts of the reports of the functional commissions relevant to item 9 would prove satisfactory. There was a danger that such a procedure might give rise to repetitive debate. It would be preferable to deal with the reports as a whole.

The United States proposal that the consideration of item 9 be taken up as soon as possible after 21 July was then put to the vote and unanimously adopted.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) urged the acceptance of his proposal relating to items 15, 16 and 17, since, in his opinion, it was very important that they should be taken immediately after item 9. In fact, any policy that the Economic and Social Council might decide to adopt with regard to the activity of certain regional commissions would depend on the attitude it adopted on the subject of the economic development of under-developed countries.

The PRESIDENT invited members of the Council to express their views on the Chilean proposal.

durer six semaines et que de nombreux autres points peuvent être étudiés, sans inconveniency, avant le point 9.

M. PLIMSOLL (Australie) appuie la proposition des Etats-Unis tendant à ajourner au 21 juillet l'étude du point 9. Vu l'importance de cette question, il ne serait ni réaliste ni sage d'en aborder l'examen avant l'arrivée du représentant des Etats-Unis d'Amérique. Il lui semble que l'on s'exagère les difficultés pratiques qui s'opposent à ce que d'autres questions d'ordre économique soient étudiées avant cette date. Certaines parties du rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi sur sa quatrième session pourraient, par exemple, être traitées plus tôt, tandis que l'examen des parties qui concernent le développement économique serait ajourné.

M. PENTEADO (Brésil) estime que l'argumentation du représentant du Chili est solide. Les points 8, 12, 13, 14, 46 et 49 fourniraient d'ici au 21 juillet un programme de questions économiques bien suffisant.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) estime que la proposition du représentant de l'Australie, tendant à traiter au cours de la quinzaine à venir certaines sections des rapports des commissions techniques qui ne touchent pas au point 9, mérite d'être retenue, et que l'on pourrait même l'appliquer aux rapports des commissions économiques régionales. Les questions que soulèvent ces divers rapports et celles qui ont trait à l'assistance technique pourraient être examinées en même temps que le point 9. Il est certain que cette procédure permettrait au Conseil d'accélérer ses travaux, et qu'elle réserverait en même temps les intérêts légitimes des Gouvernements qui prennent la part la plus directe à l'œuvre des commissions économiques régionales.

M. ARUTIUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation n'attache pas d'importance particulière à l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés; mais il doute que la proposition du délégué de l'Australie tendant à ajourner l'examen des sections des rapports des commissions techniques qui touchent au point 9 s'avère opportune. Cette procédure risque de provoquer des débats qui se répètent et il serait préférable d'examiner chaque rapport en tant que tout.

La proposition des Etats-Unis tendant à ce que l'étude du point 9 soit abordée aussitôt que possible après le 21 juillet est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. SANTA CRUZ (Chili) insiste pour que sa proposition soit acceptée, car, selon lui, il est très important que les points 15, 16 et 17 soient étudiés immédiatement après le point 9. En effet, l'orientation que le Conseil économique et social entend donner à l'activité de certaines commissions régionales dépendra de l'attitude qu'il aura adoptée au sujet du développement économique des pays insuffisamment développés.

Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil à donner leur avis sur la proposition du représentant du Chili.

Mr. STINEBOWER (United States of America) pointed out that item 15 was less closely linked with item 9 than were items 16 and 17, and could therefore possibly be dealt with earlier. He recognized the desirability, however, of taking items 16 and 17 immediately after item 9.

Mr. CORLEY SMITH (United Kingdom) seconded the United States proposal concerning item 15.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) expressed his willingness to accept the proposal of the United States representative, provided the countries concerned themselves had no objection.

The Council unanimously agreed that items 16 and 17 should be taken immediately after item 9 in plenary, and that item 15 should be considered earlier if necessary.

The Council also unanimously adopted the Brazilian proposal that items 4 and 45 be taken after item 9, but without any specific provision as to date.

Mr. P. C. CHANG (China) asked whether, in view of the decision to defer the consideration of item 9 to 21 July, item 12 might not be taken earlier.

The PRESIDENT replied that the Secretary-General had recommended that that item should be considered late in order to avoid unnecessary expense, since the Secretariat of the Transport and Communications Commission would be required for the World Road Conference meeting in Geneva immediately after the Council. Some of the items listed under paragraphs 12 and 13 of the report of the Agenda Committee involved budgetary questions, and it was for that reason that the Agenda Committee had recommended their discussion late in the session. The documentation relating to others, such as items 22 and 26, had only recently been received, and delegations would probably desire to take time to study them.

The Council unanimously adopted the recommendations of the Agenda Committee in paragraph 12 of E/1372 concerning the items to be taken late in the session, with the exception of those relating to items 2 and 3.

The PRESIDENT, referring to the items listed under paragraph 13 of the report of the Agenda Committee, explained that the order in which they were taken would be determined by the situation as it developed from day to day. Mr. Arutiunian had asked whether it would be possible for him (the President) to announce the day-by-day agenda two days in advance, so that delegations might be well prepared for the discussion.

So far as the Secretariat was concerned, such an arrangement would be quite feasible, and he would therefore, at the end of each afternoon's meeting, suggest the agenda for the two following days for the Council's consideration.

The Council unanimously adopted the report of the Agenda Committee as amended.

The meeting rose at 4.45 p.m.

M. STINEBOWER (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que le point 15 présente, avec le point 9, des rapports moins étroits que les points 16 et 17 et que, par suite, il serait peut-être possible de l'aborder plus tôt. Il reconnaît par contre qu'il serait désirable d'aborder les points 16 et 17 immédiatement après le point 9.

M. CORLEY SMITH (Royaume-Uni) appuie la proposition des Etats-Unis à l'égard du point 15.

M. SANTA CRUZ (Chili) est disposé, si les pays intéressés n'y voient eux-mêmes aucun inconvenient, à accepter la proposition que vient de faire le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

Le Conseil décide à l'unanimité que l'examen des points 16 et 17 sera abordé en séance plénière immédiatement après celui du point 9, et qu'au besoin le point 15 sera examiné plus tôt.

Le Conseil adopte également, à l'unanimité, la proposition du représentant du Brésil tendant à aborder l'étude des points 4 et 45 après celle du point 9, mais sans prendre aucune disposition précise en ce qui concerne les dates.

M. P. C. CHANG (Chine) demande si, vu la décision d'ajourner au 21 juillet l'étude du point 9, il n'y aurait pas lieu d'examiner avant cette date le point 12.

Le PRÉSIDENT indique, en réponse, que le Secrétaire général a recommandé que ce point soit examiné en fin de session pour éviter des frais inutiles, le secrétariat de la Commission des transports et communications devant être mis à la disposition de la Conférence mondiale de la route, qui doit se réunir à Genève immédiatement après la session du Conseil. Quelques-uns des points qui sont énumérés aux paragraphes 12 et 13 du rapport du Comité de l'ordre du jour posent des problèmes budgétaires, et c'est pourquoi le Comité de l'ordre du jour a recommandé qu'ils soient étudiés en fin de session. La documentation relative à d'autres points, notamment aux points 22 et 26, n'est parvenue que récemment, et les délégations voudront probablement avoir le temps de les étudier.

Le Conseil adopte à l'unanimité les recommandations du Comité de l'ordre du jour (E/1372, paragraphe 12) relatives aux points à examiner en fin de session, sauf en ce qui concerne les points 2 et 3.

A propos des points énumérés au paragraphe 13 du rapport du Comité de l'ordre du jour, le PRÉSIDENT précise que l'ordre dans lequel ils seront étudiés dépendra de la tournure que prendra de jour en jour la situation. M. Arutiunian lui a demandé s'il lui serait possible de faire connaître deux jours à l'avance le programme de chaque journée, afin que les délégations puissent bien se préparer aux débats.

Du point de vue du Secrétariat, rien n'empêche de le faire, aussi soumettra-t-il à l'examen du Conseil, à la fin de chaque après-midi, le programme des deux jours suivants.

Le Conseil adopte à l'unanimité le rapport du Comité de l'ordre du jour ainsi amendé.

La séance est levée à 16 h. 45.